

2012/4727 - Mise en valeur du Palais Historique de Justice à Lyon 5e - Approbation d'une convention d'occupation du domaine public avec l'Etat (Direction de l'Eclairage Public) (BMO du 03/09/2012, p. 2081)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Cela concerne la mise en valeur par la Ville de Lyon du Palais de Justice, une fois terminée sa restauration financée tout à la fois par l'Etat et le Conseil général à hauteur respective des surfaces qu'ils occupent. Je dirai beau dispositif, puisque non seulement on va utiliser des LED, mais ce sont ces quatre nuances de blanc qui permettent en fait de faire un éclairage dynamique avec une infinité de couleurs, une sobriété je dirai de l'éclairage, et quand il y aura des événements particuliers on pourra faire des tableaux sur le Palais de Justice et sur les colonnes corinthiennes.

Simplement, l'inauguration aura lieu le 8 décembre et c'est tant mieux. Ce sera la première des inaugurations car lorsqu'il y aura eu l'aménagement des rives de Saône avec le parvis, les bassins, on aura d'autres possibilités de mise en valeur de la lumière et il y aura une deuxième inauguration, mais surtout un complément de possibilités qui s'intègrera dans la colline de Fourvière.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, ce sera une intervention rapide –oh je compte sur vous pour faire des inaugurations c'est toujours quelque chose qui marche bien- simplement pour dire que c'est effectivement une très belle réhabilitation menée, vous l'avez dit, par l'Etat et le Conseil général, et que pour les promeneurs lyonnais comme pour les touristes, ce sera une mise en valeur de cette partie de la Ville assez remarquable. La mise en lumière sera bien évidemment la bienvenue ; j'ai lu aussi le dossier technique et effectivement, l'utilisation technologie économique, mais cela devient coutumier partout ou ça se fait.

Je ne résiste pas au plaisir de rappeler d'abord une chose un peu désagréable sur la question de l'ilôt de chaleur, de l'aménagement de la place en acier Corten dans une zone totalement ensoleillée, mais nous avons déjà eu l'occasion d'avoir ce débat et nous avions eu aussi à l'occasion, un autre débat sur les candélabres que vous aviez traité avec un peu de mépris Monsieur le Maire. Mais figurez-vous que je n'étais pas le seul à trouver que ces candélabres devant la façade, cela paraissait assez curieux et aurait gâcher l'inauguration de M. Buna le 8 décembre.

Alors, forts de tous les avis qui se sont accumulés, nous avons effectivement appris que ces candélabres, d'obliques se redressaient, que de couleur ils devenaient gris, et qu'ils allaient essayer de se faire un peu plus discrets dans le paysage pour que la mise en valeur de ce bâtiment puisse présenter au regard des Lyonnais toute la plus-value qu'offrira la réhabilitation de ce bâtiment.

Nous voterons ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)